

**Pour la création d'une instance indépendante  
chargée de recevoir les plaintes  
dirigées contre la police**

En Suisse et a fortiori dans notre canton, il n'existe pas d'indépendance interne des tribunaux pénaux face à la police et au ministère public.

Contrairement à ses voisins européens, le système suisse ne prévoit pas d'instance indépendante responsable de l'instruction des plaintes concernant des allégations d'abus par des policiers.

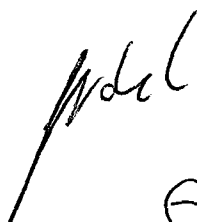
Aujourd'hui, le citoyen qui veut se plaindre du comportement d'un policier doit déposer plainte auprès de celle qu'elle tient pour responsable de ses malheurs, à savoir la police. Ce manque d'indépendance n'est de loin pas satisfaisant.

En 2005 déjà, le Comité des Nations Unies contre la torture recommandait à la Suisse d'instituer un mécanisme indépendant pour que les plaintes contre les agents de police puissent être reçues et examinées en toute indépendance.

**Aussi, nous demandons au Gouvernement de mettre en place une instance judiciaire indépendante compétente pour recevoir et examiner les plaintes dirigées par les citoyens contre les autorités de police.**

Delémont, le 21 novembre 2007

Groupe CS-POP+VERTS  
Christophe Schaffter



E. Hennequin



A. Bodat

